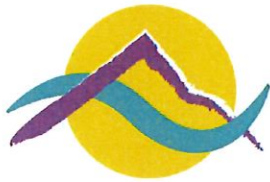


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**ALPES
PROVENCE
VERDON**
Sources de lumière

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Maurice LAUGIER, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »,

Certifie qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la saisie de la délibération du bureau communautaire du 23 avril 2024, numérotée DB2024-003

Il convient de lire que la décision est adoptée à la majorité, par 9 voix pour et 1 abstention (Michèle BIZOT-GASTALDI), étant donné que pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Monsieur Thierry VIALE, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Fait à Saint André les Alpes le 24 avril 2024

Maurice LAUGIER,
Président de la Communauté de communes
ALPES-PROVENCE-VERDON,
Sources de Lumière



B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES